

## Station d'épuration de Port Douvot - Déphosphatation - Marché de fournitures pour l'année 1995

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Depuis 1992 et la mise en service de l'extension de la station de Port Douvot, le traitement des effluents comprend la réduction de la teneur en phosphore responsable pour partie de l'eutrophysation de la rivière. Cette réduction nécessite l'emploi d'un sel métallique qui sert à faire précipiter avec les boues le phosphore contenu dans les effluents.

Durant l'année 1994, suite à appel d'offres, le traitement a été effectué avec du chlorosulfate ferrique.

Des essais comparatifs effectués au printemps ont mis en évidence une amélioration de la qualité de l'effluent grâce à l'utilisation d'un polychlorure d'aluminium sur la deuxième tranche de la station. L'utilisation permanente du chlorosulfate ferrique sur la première tranche permet de conserver une bonne qualité du biogaz produit par la digestion des boues (le fer inhibe la formation d'hydrogène sulfuré dans le biogaz).

Nonobstant la recherche par essai sur le site d'autres produits de traitement, il est proposé pour l'année 1995 de lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture :

- d'un sel ferrique type chlorosulfate ferrique ou similaire,
- d'un sel d'aluminium type polychlorure d'aluminium ou similaire.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir après appel d'offres, pour un montant maximum de 850 000 F HT, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant la livraison complète des fournitures, ceci dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1995 du Service Assainissement.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.